

Plan de protection COVID

Equipe :

Responsable d'équipe : Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Email :

1. Les personnes présentant des symptômes ne sont pas autorisées à participer aux matchs. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.
2. Seuls les joueurs et accompagnants détenteurs d'un certificat COVID dûment valable et authentique sont autorisés à participer aux matchs.
3. Le responsable d'équipe soussigné est chargé du respect et de la mise en œuvre du présent plan de protection. Avant chaque match, le responsable d'équipe (ou, en cas d'absence, son suppléant désigné) est tenu de vérifier à l'entrée de la salle la validité et l'authenticité du certificat COVID de chacun de ses joueurs et accompagnants, en procédant cas échéant au contrôle de leur pièce d'identité avec photo. Il atteste avoir effectué ce contrôle en signant le formulaire des « Règles COVID-19 ».
4. Pour des motifs de preuve et de responsabilité vis-à-vis des autorités, le responsable d'équipe doit s'assurer que chaque joueur et accompagnant conserve durant au minimum 2 mois les documents attestant la validité de leur certificat COVID, et ce pour chaque match. Ces documents doivent pouvoir être présentés sur demande aux autorités sanitaires.
5. Les membres du Comité du GAB sont habilités à contrôler l'authenticité et la validité des certificats COVID des joueurs et accompagnants.
- 6. Le port du masque est obligatoire dans l'établissement scolaire depuis l'entrée dans l'établissement jusqu'à la salle. Les joueurs et arbitres ne sont dispensés du port du masque, que lorsqu'ils sont sur l'espace de jeu (terrain et banc). Le port du masque est obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc (entraîneur, accompagnant, etc.).**
7. Veuillez vous laver les mains avec du gel hydroalcoolique ou avec du savon avant les matchs.
8. L'équipe met à disposition de ses joueurs des masques, du gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes.
9. Malgré le nettoyage effectué par les occupants précédents, il est fortement recommandé aux équipes de désinfecter le banc et toutes les surfaces de contact. Le ballon est désinfecté avant le début d'une rencontre et à la mi-temps.
10. La salle doit être aérée régulièrement et abondamment.
11. Tous les joueurs présents ainsi que les arbitres devront figurer sur la feuille de match. Les accompagnants devront indiquer leurs coordonnées complètes (nom, prénom et numéro de téléphone) au dos de la feuille de match. Dans le cas d'un refus, la personne devra quitter la salle.

La feuille de match sera conservée par le Groupement Autonome de Basket-ball Genève – GAB. En cas de demande, elle sera transmise aux autorités sanitaires.
12. Veuillez renoncer aux poignées de mains et « high five ».
13. Après les matchs veuillez vous laver les mains avec du gel hydroalcoolique ou avec du savon avant de quitter la salle.
14. Le responsable de chaque équipe se charge de désinfecter les bancs et les surfaces de contact qui ont été utilisés par ses joueurs.

15. Le port du masque est obligatoire dans l'établissement scolaire depuis la salle jusqu'à la sortie de l'établissement.
16. De manière générale, avant et après la rencontre, veuillez respecter les normes édictées par l'OFSP.
17. Le responsable d'équipe informe l'ensemble de ses joueurs et accompagnants qu'en cas d'infection avérée au coronavirus, le joueur ou accompagnant concerné est tenu d'informer le comité du GAB et les autorités sanitaires.

Le responsable d'équipe s'engage, par sa signature, à faire respecter les mesures mentionnées ci-dessus.

Genève le :

Le responsable d'équipe :

Ce document doit être porté à la connaissance de tous les utilisateurs de la salle.

Il est rédigé par le GAB pour les équipes du GAB.

Le GAB décline toute responsabilité pour le non-respect des mesures mentionnées ci-dessus.